



Communiqué de presse

Projet de loi pour l'Ecole : un vote qui appelle encore des améliorations

Les sénatrices et sénateurs de notre groupe avaient réservé leur vote sur ce texte à la prise en compte de leurs propositions adoptées en commission et aux avancées qui pouvaient être gagnées en séance publique.

En effet, le gouvernement avait déposé des amendements qui les remettaient totalement en cause. Finalement il les a retirés.

Notre combat pour privilégier une coopération Etat-région sur la carte des formations professionnelles initiales trouve un début de réponse. Ainsi cette carte ne sera pas déterminée par la région seule, mais après accord du Recteur.

GROUPE

COMMUNISTE

REPUBLICAIN

ET CITOYEN

Nous avons aussi obtenu le retrait des deux amendements du gouvernement issus du projet de loi de décentralisation, confiant à la Région la définition et la mise en œuvre du service public de l'orientation tout au long de la vie.

Sur le socle commun : confirmation que « *le socle doit permettre la poursuite d'études, la construction d'un avenir personnel et professionnel* » et suppression de la référence aux compétences-clés européennes. Ces dispositions créent une première brèche dans la conception utilitariste et minimaliste du socle.

Nos propositions sur les Ecoles supérieures du professorat et de l'éducation (ESPE) ont été votées : il est prévu qu'elles organisent et assurent les actions de formation initiale des étudiants se destinant aux métiers du professorat et de l'éducation. De même, elles devront « *préparer les enseignants aux enjeux de l'entrée dans les apprentissages et à la prise en compte de la difficulté scolaire dans le contenu des enseignements et la démarche d'apprentissage* ».

Notre vote en faveur de ce texte au Sénat va permettre la poursuite du travail parlementaire dès le 3 juin à l'Assemblée nationale. Le texte reviendra ensuite au Sénat.

Nous agirons jusqu'au bout pour que ce projet de loi soit encore amélioré.

Paris, le 25 mai 2013